
AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LA PROPRIÉTÉ
DU 73, RUE SAINT-MARC À COATICOOK, DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU
RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

AVIS est donné par la greffière adjointe de la Ville de Coaticook que :

- le 10 avril 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 73, rue Saint-Marc ;
- le 10 avril 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 13 mai 2024, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 13 mai 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant, sous certaines conditions, ledit projet;
- le 15 mai 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 10 juin 2024 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 10 juin 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour l'immeuble situé au 73, rue Saint-Marc;
- le 3 juillet 2024, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI pour l'immeuble situé au 73, rue Saint-Marc, est de permettre les activités de récréation intérieure ainsi que les lieux d'assemblée pour les loisirs et les arts dans le bâtiment ;

Le PPCMOI pour l'immeuble du 73, rue Saint-Marc est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 3 juillet 2024.

DONNÉ à Coaticook ce 9^e jour du mois de juillet 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 9 juillet 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook le 9 juillet 2024.

Donné à Coaticook, ce 9 juillet 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras